

**Adeline TROMBERT-GRIVEL**

***D'un délit d'opinion l'autre.  
Sociologie historique de l'institutionnalisation de la diffamation politique  
(1819-1944)***

Thèse soutenue le 13 décembre 2007 à l'Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne

**RESUME DE LA THESE**

Etudier l'institutionnalisation de la diffamation politique selon une démarche socio-historique permet de dégager l'existence d'une dynamique de contention de la parole publique. Une telle police du bien dire entend, dès 1819, réguler la libre expression des opinions au sein d'un espace public soumis à l'emprise croissante des médias. Ce mode de règlement judiciaire des atteintes à la considération des hommes politiques doit se substituer au duel et faire œuvre pacificatrice. Avec l'ouverture du marché politique et des contraintes qui découlent de l'extension du droit de suffrage, la diffamation s'érige en savoir-faire professionnalisé et devient l'un des moyens majeurs de disqualification de l'adversaire. Sa répression, déferée aux Cours d'assises jusqu'en 1944, participe alors du difficile apprentissage des règles de la civilité démocratique.

*The study of the institutionalization of political libel deriving from a social historical approach highlights the presence of a process of restriction of public speech. As early as 1819, such a policy of the thing-to-be said aimed to curb the free expression of views within a public space dominated by the growing influence of the media. Such a type of legal settlements concerning attacks to the rank of politicians has to take the place of duels and to operate as a peace-making process. With the opening of the political market and the constraints that ensued the extension of the right to vote, libel developed into a vocational expertise and became one of the major means to rule out one's opponent. Clamping down on it, which was handed over the court of assizes until 1944, is then part of the painstaking acquisition of the rules of democratic citizenship.*

## **MOTS-CLES :**

Débat démocratique. Sociologie historique. Délit d'opinion. Diffamation politique. Judiciarisation. Liberté d'expression. Médias. Normes. Polémique. Réputation. Respect.

## **JURY :**

Messieurs

Jean-Pierre Arthur Bernard, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Pierre Birnbaum, professeur émérite à l'Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne

Yves Déloye, professeur à l'Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne

Olivier Ihl, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, directeur de thèse

Pierre-Victor Tournier, directeur de recherches au CNRS, Centre d'Histoire Sociale du XXème siècle

Patrick Watier, professeur à l'Université Marc Bloch